



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

---

Séance no 41 du lundi 05 mars 2012, 11h00, salle 107 du Château

---

Présent-e-s

Mmes Nadine Richon (vice-présidente)  
Silvia Mancini

MM Hugues Poltier (président)  
Emmanuel Fernandes  
Micha Hersch  
André M. Kuhn  
Christophe Mager  
Patrick Michaux  
Mathilde Falzone (prise du Pv)

Excusé-e-s

Mme Magdalena Burba  
Patrizia Ponti  
MM Raphaël Célis  
Pierre Goloubinoff

---

**Ordre du jour**

<b>ACCUEIL.....</b>	<b>2</b>
<b>1) APPROBATION DU PV DU 9 JANVIER 2012 .....</b>	<b>2</b>
<b>2) RENCONTRE AVEC MME S. BRANDER, DELEGUEE A L'EGALITE : SUITES A DONNER AU RAPPORT ROSENDE ; POSSIBILITES DE PARTICIPATION DE LA COPERS DANS CE TRAVAIL... 2</b>	
<b>3) RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC LA DIR RH : DISCUSSION SUR LES SUITES A DONNER.....</b>	<b>4</b>
<b>4) LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION : MISE SUR PIED D'UN GROUPE DE TRAVAIL RESTREINT .....</b>	<b>4</b>
<b>5) POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA COPERS ; DISCUSSION DU RAPPORT D'ENTRETIEN AVEC PH. GAGNEBIN. MISE SUR PIED D'UN GROUPE DE TRAVAIL RESTREINT</b>	<b>4</b>
<b>6) POSSIBILITE DE PARKING A LA JOURNEE POUR LES EMPLOYES.....</b>	<b>5</b>
<b>7) ANNEE D'ELECTIONS ! .....</b>	<b>5</b>
<b>8) DIVERS.....</b>	<b>5</b>

## **Accueil**

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

### **1) Approbation du PV du 9 janvier 2012**

Le procès-verbal du 9 janvier 2012 est adopté.

### **2) Rencontre avec Mme S. Brander, Déléguée à l'égalité : suites à donner au rapport Rosende ; possibilités de participation de la Copers dans ce travail**

Concernant les suites à donner au rapport de Mme Rosende (rapport sur la situation professionnelle et les carrières du PAT), l'idée est de poursuivre les réflexions. Il s'agit pour la Copers de s'intéresser aux suites de ce rapport sur les questions de l'égalité au sein du PAT et de l'élaboration de mesures ou de dispositions. L'idée est de voir où en est la Commission égalité des chances dans cette réflexion et quelle pourrait être la contribution de la Copers.

Intervention de Mme Brander, déléguée au Bureau de l'égalité des chances (BEC).

En novembre, Mme Brander avait déjà présenté une étude à la Copers. Cette étude ne concernait pas seulement l'égalité mais les parcours professionnels des hommes et des femmes au sein du PAT plus généralement. L'idée était d'initier une réflexion et de donner certaines recommandations. Depuis, le BEC en a données certaines à la Direction de l'Unil. Mme Brander suggère de voir les remarques ou questions des membres de la Copers par rapport à ces recommandations. Selon elle, il est important d'engager une discussion avec la nouvelle direction des RH. Cela lui paraît intéressant que la Copers prenne position par rapport à cette initiative.

Mme Brander souligne que, depuis décembre, il y a des échos par rapport à ces recommandations du BEC. Par exemple, il y a maintenant un chapitre sur la promotion de l'égalité dans le plan de la Direction (égalité dans le PAT). Il y a également eu des cours donnés au personnel concernant le cahier de charges. En effet, les cahiers de charges ont une grande importance dans la promotion de l'égalité.

La Copers peut jouer un rôle dans la demande à la Direction de communiquer les résultats de l'étude de Mme Rosende. Il n'y a pas toujours de publication et c'est parfois dommage.

Concernant les mesures, la nouvelle directrice des RH pourrait recevoir les recommandations de la Copers. Toutefois, Mme Brander précise que ce n'est pas forcément le rôle de la Copers de faire aboutir les recommandations. Le

groupe de travail doit donc être mis en place par la nouvelle direction des RH. La Copers pourrait envisager d'inviter la nouvelle Direction des RH à une réunion pour lui faire part de ses suggestions.

Mme Brander annonce que le BEC est chargé d'élaborer un plan d'action égalité des chances pour la Direction, qui est appelée à déposer ce plan auprès de la CRUS, si l'UNIL veut obtenir entre 2013 et 2016 les contributions financières du programme de soutien de la Confédération pour l'égalité des chances. Ce plan d'action va aussi concerner les décanats qui recevront fin mars 2012 un mandat de la Direction pour collaborer à ce plan en se fixant des objectifs appropriés à leur situation, et en définissant les mesures à prendre (plans égalité facultaires). Il y a donc deux démarches : la rédaction du plan de l'UNIL pour la CRUS (envoi fin septembre 2012) et les plans d'action facultaires. Le BEC élabore le plan d'action de la Direction avec le soutien de la Commission égalité (impliquée également dans la démarche facultaire). Ce plan nous donnera un cadre général et quelque chose de plus concret et de plus transparent.

On pourrait par exemple y inscrire qu'il faut encourager les supérieurs à promouvoir la formation continue pour tous les employé-e-s car, comme l'a remarqué un membre, il ressort du rapport Rosende que la formation continue certifiante serait moins prise en compte par les femmes que par les hommes.

Un membre remarque que les problèmes de type organisationnel sont soulevés par le rapport Rosende mais qu'il ne ressort pas vraiment de problèmes structurels. Par exemple, les métiers techniques qu'on a pu identifier dans ce rapport comme sujets à progression sont plutôt dans les services centraux et non dans les Facultés. Il y a une sorte de disparité d'évolution vis-à-vis des gens qui n'ont pas l'initiative de se former et c'est un problème structurel dans le sens où cette évolution n'est clairement pas prévue pour certains postes, surtout dans les Facultés. Il indique que, dans les suggestions pour le plan d'action, il ne faudrait pas oublier les problèmes de type structurel.

Mme Brander répond que ce point demanderait en effet des investissements. Elle pense, tout comme la plupart des membres, qu'il devrait y avoir une meilleure information, notamment à l'égard du nouveau personnel. On pourrait, par exemple, envisager des formations pour informer sur les évolutions possibles. Mais il faudra réfléchir aux personnes susceptibles de suivre ces formations pour que celles-ci obtiennent un écho favorable.

Le président indique qu'il va insister lors de ses rencontres avec la direction des RH sur la nécessité de créer un groupe de travail concernant ces questions, groupe auquel la Copers demandera à être associée. On peut imaginer qu'une certaine collaboration naisse entre la commission d'égalité et la Copers.

Mme Brander approuve et ajoute qu'il faut faire avancer les choses mais sans toutefois mettre trop de pression sur les gens : c'est le processus qui est le plus important et non le délai. La Copers pourra de toute façon contribuer à

l'élaboration de ce plan d'action. Ce sera un travail collaboratif de la Commission égalité, la Copers et les Décansats.

### **3) Rapport de la rencontre avec la Dir RH : discussion sur les suites à donner**

Concernant la rencontre entre le président de la Copers et la Direction des RH, la discussion a conclu qu'il faut avancer dans cette direction avec une certaine énergie et créer un groupe de travail pour la mise sur pied d'un questionnaire de satisfaction qui s'adressera à l'ensemble du personnel de l'UNIL.

### **4) Le questionnaire de satisfaction : mise sur pied d'un groupe de travail restreint**

Le président propose de mettre sur pied des groupes de travail concernant le questionnaire de satisfaction du personnel et concernant la politique de communication de la Copers.

PM et CM se portent volontaires pour participer à l'élaboration du questionnaire de satisfaction.

CM propose de demander de l'aide pour la création du questionnaire, notamment pour la partie plus technique comme la question du traitement du questionnaire, de sa mise à disposition, des analyses des résultats et du budget.

Le président suggère de revenir à nouveau sur le sujet dans environ 3 semaines. Il s'agira de ne pas répéter exactement les mêmes réponses qui se trouvaient dans l'enquête de satisfaction d'il y a dix ans.

Il souligne que la direction des RH est prête à mettre les ressources pour permettre la mise sur pied ce questionnaire. Ce sera d'ailleurs à la direction des RH de défendre le questionnaire auprès de la direction de l'UNIL.

### **5) Politique de communication de la Copers ; discussion du rapport d'entretien avec Ph. Gagnebin. Mise sur pied d'un groupe de travail restreint**

Comme il était suggéré lors de la séance précédente, un groupe de travail restreint doit être constitué afin de revoir la politique de communication de la Copers. M. Poltier a rencontré Ph. Gagnebin pour en discuter. Il faudrait un groupe de volontaires. NR, EF et un troisième membre à déterminer constitueront le groupe de travail. Il serait bien d'avoir quelque chose de plus concret pour la prochaine séance.

## **6) Possibilité de parking à la journée pour les employés**

M. Poltier se demande s'il serait envisageable de créer un système de parking journalier pour les collaborateurs extérieurs qui viennent sur le campus.

Un membre remarque qu'un tel système avait été mis en place par Unibat à la journée ou au mois mais il a ensuite été supprimé. Il faudrait poser la question à Unibat pour savoir quelles sont les solutions envisagées pour l'avenir. Le parcage sur le campus devient, durant certaines heures, un vrai problème. Certaines voitures n'hésitent pas à se garer au bord de la route, notamment près du bâtiment Anthropole.

Un membre suggère que cette question du parcage rentre dans un questionnement plus global concernant la mobilité sur le campus, le développement durable, les transports en commun pour rejoindre le campus, ... Selon lui, il ne faudrait pas prendre uniquement en compte le critère de la distance pour octroyer ou non une place de parking sur le campus. Il faudrait examiner les pratiques de déplacement des gens, en fonction de leur travail, de leur situation familiale, ... contrairement à une précédente enquête qui avait été menée et qui ne prenait en compte que le temps ou la distance entre le domicile et l'Université.

La question d'un système de parking journalier va donc être transmise à Unibat. Ce dossier reste à suivre.

## **7) Année d'élections !**

Le président rappelle qu'il y aura bientôt une nouvelle élection des membres de la Copers car le dernier mandat touche à sa fin. Un membre souligne que le nombre maximum de mandat est de deux et que, par conséquent, certains membres ne pourront pas se représenter.

Il serait bien de profiter justement de cette campagne pour améliorer et clarifier la politique de communication, par exemple en créant un nouveau site internet, comme il a déjà été suggéré.

Le président invite donc tous les membres de la Copers à réfléchir à ces prochaines élections. Il précise qu'il n'a pas décidé encore s'il se représentera à la présidence de la Copers car il va prendre un congé scientifique au printemps 2013.

## **8) Divers**

La réunion du 7 mai aura lieu à la salle 3077 de l'Anthropole.

La séance est levée à 12h40.